

DECRET N° 2010- 108 DU 28 AVRIL 2010

portant nomination de Madame Foulérath
BATOKO KANDISSOUNON en qualité de
Directrice de l'Enseignement Secondaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-441 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 10 et 11 mars 2010 ;

D E C R E T E :

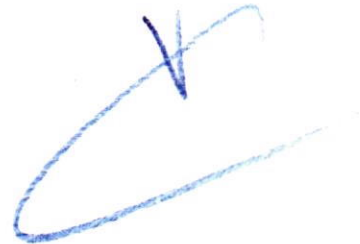
Article 1^{er} : Madame Foulérath BATOKO KANDISSOUNON est nommée Directrice de l'Enseignement Secondaire.

6

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



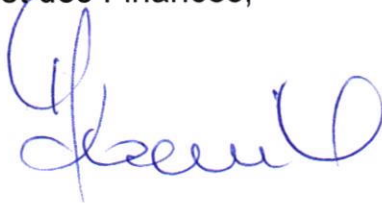
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire, de la Formation
Technique et Professionnelle,



Bernard LANI DAVO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPEPPCAG 4 MEF 4 MESFTP 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSEE 01 JO 1.

